

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 28 septembre 2009****MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE
Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. MILLOT) - M. DUPIRE (pouvoir M. REBSAMEN) - Mme KOENDERS (pouvoir Mme MARTIN) - Mme BERNARD (pouvoir M. PRIBETICH) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)
Membres absents : Mme POPARD - Mme MASLOUHI

**OBJET
DE LA DELIBERATION**

Musée des Beaux-Arts - Rénovation - Première phase - Marché passé entre la Ville et le groupement solidaire dont le mandataire est la société Ateliers Lion Architectes Urbanistes - Reprise partielle des études d'avant-projet détaillé et de projet - Avenant n°4

M. BERTELOOT, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 31 janvier 2005, le Conseil Municipal a approuvé le programme de rénovation du Musée des Beaux-Arts et arrêté le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle totale de l'opération à 42 000 000 € H.T. (valeur janvier 2005), incluant la reprise des espaces relevant de la maîtrise d'oeuvre de Monsieur l'Architecte en Chef des Monuments Historiques.

Par ailleurs, il a, par délibération des 30 janvier 2006, 28 janvier et 30 juin 2008, attribué le marché de maîtrise d'oeuvre au groupement solidaire dont le mandataire est la société Ateliers Lion Architectes Urbanistes et décidé, dans le cadre de la première phase des travaux, l'établissement d'un avenant n°1 portant, notamment, sur la fixation du coût d'objectif définitif des travaux et du forfait définitif de rémunération du maître d'oeuvre ainsi que d'un avenant n°2 portant sur une mission complémentaire relative au revêtement de la cour de Bar.

Dans le cadre de l'analyse des études de projet de la phase 1 des travaux et pour une meilleure prise en compte des enjeux en matière de développement durable, la poursuite d'une réflexion sur l'amélioration du projet en matière environnementale, et, notamment, sur le traitement du climat intérieur du bâtiment, est apparu souhaitable.

La conclusion d'un avenant n°3 a donc été décidée par délibération du 29 juin 2009, afin de confier au maître d'oeuvre une étude préliminaire permettant de déterminer le niveau de prestations à rechercher, avec l'objectif de limiter la consommation énergétique et l'empreinte climatique des bâtiments.

Au terme de cette étude préalable, il a été proposé qu'une reprise partielle des études d'avant-projet détaillé et de projet de la phase 1 soit réalisée, permettant l'optimisation énergétique de l'opération, salle

par salle, en fonction des caractéristiques patrimoniales de chaque espace et de la muséographie. Le montant de cette prestation s'élève à 200 000 € H.T.

Cette reprise d'études serait prise en compte dans le cadre d'un avenant n°4 au marché de maîtrise d'oeuvre n°20050388 conclu entre la Ville et le groupement solidaire dont le mandataire est la société Ateliers Lion Architectes Urbanistes.

Le projet d'avenant a été soumis à la commission d'appel d'offres qui a émis un avis favorable.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider, dans le cadre de la première phase des travaux de rénovation du Musée des Beaux-Arts, de demander au groupement solidaire dont le mandataire est la société Ateliers Lion Architectes Urbanistes une reprise des études d'avant-projet détaillé et de projet visant à l'optimisation énergétique de l'opération dans les conditions proposées ;

2 - décider, à cet effet, l'établissement d'un avenant n°4 au marché passé entre la Ville et ce groupement ;

3- m'autoriser à signer cet avenant ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 2 OCT. 2009



PUBLIÉ LE 2/10/09